

Commune de Modane

date de dépôt : 29 mars 2016

demandeur : Monsieur BOURGEOIS Bertrand
pour : le ravalement de façade et la réfection
de toiture

adresse terrain : 13 RUE Gambetta, à Modane
(73500)

ARRÊTÉ
de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de Modane

Notifié au demandeur le : 19/04/16

Courrier reçu par le demandeur le : 20/4/16

Transmis au contrôle de légalité le : 21/6/16

Le maire de Modane,

Vu la déclaration préalable présentée le 29 mars 2016 par Monsieur BOURGEOIS Bertrand demeurant 13 RUE Gambetta, Modane (73500);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour le ravalement de façade et la réfection de toiture ;
- sur un terrain situé 13 RUE Gambetta, à Modane (73500) ;

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 28/06/06, modifié et révisé le 27/02/2008, modifié le 31/05/2010, le 23/02/2011, le 29/07/2015 et mise à jour le 14/12/2010,

Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles approuvé le 24/02/2012 et révisé partiellement le 05/02/2016,

Vu les articles L 621-1 et suivants du code du patrimoine relatifs à la protection des monuments historiques,

Vu l'avis favorable avec prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 04/04/2016,

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Les prescriptions émises par l'Architecte des Bâtiments de France seront respectées (copie jointe) à savoir :

- Rives à ressaut pour limiter la hauteur des couches rapportées (éviter l'isolation sur les débords) et égouts traités en finesse pour éviter l'effet de sur-épaisseur visible et de planche rectiligne en appui de la gouttière.

- Avant toit en planches larges sur chevrons visibles (pas de lambris).



Le 18 AVR. 2016

Le maire,

Jean-Claude RAFFIN